

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 JANVIER 2023

Présents : Claude CLARON, Jérôme LACOSTE-DEBRAY, David VINCENT, Claire DORBEC, Eric CHANTRE, Marie-Laure GIRAUD-SAUVEUR, Suzanne CHANTRE, Gérard FRENEA, Philippe GROSSIORD, Véronique GOYON, Patrick GINET, Frédéric AUBERGER, Carole FAYOLLE, Marion AMBIS, Romain BOICHON, Marion TISSOT, Bastien DOMINIQUE, Noël FAURE, Jean-Marc PALAIS, Marion BERARD, Marie-Caroline GARCIN,

Absents excusés : Catherine PAILLAT,

Absent : Nathalie GARNIER,

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Carole FAYOLLE et Gérard FRENEA

Heures de début de séance : 19h00

Quorum : quorum atteint

Ordre du jour :

- ⇒ **Désignation d'un secrétaire de séance**
- ⇒ **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**
- ⇒ **Décisions du maire au titre du L. 2122-22 du CGCT**
- ⇒ **Délibérations :**
 1. Approbation de la mise en place d'une caméra piéton pour le policier municipal et demande de subvention
 2. Approbation de la convention de mise en commun des policiers municipaux de Thurins, Messimy et Soucieu-en-Jarrest
 3. Demande de subvention au titre de la DSIL 2023 pour l'aménagement du Vallon
 4. Demande de subvention auprès de la Région AURA pour l'aménagement du Vallon
 5. Demande de subvention au titre du Fonds Vert pour la rénovation thermique de la mairie
 6. Ouverture de crédits budgétaires 2023
- ⇒ **Questions diverses :**
 - Intervention du collectif « 5G en question »
 - Projet d'implantation d'une gendarmerie
 - Retour sur le choix de la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du Vallon
 - Retour sur le choix du porteur de projet résidence seniors

1. Désignation du secrétaire de séance

Carole FAYOLLE et Gérard FRENEA se proposent pour être secrétaires de séance. Ils sont désignés secrétaires de séance.

2. Intervention du collectif « 5G en question »

Le collectif « 5G en question » a pris contact avec la commune et la commission environnement les a reçus. Ce soir, ce sont 3 de leurs représentants qui viennent exposer au conseil municipal les questions qu'ils soulèvent à propos du déploiement de la 5G, tant sur l'impact environnementale que sur la santé que peut avoir cette technologie. Ils présentent leur point de vue. A ce jour, le collectif a mené 11 réunions publiques auxquelles un peu plus de 500 personnes ont participé.

Le 5G permettra l'Internet des objets, autrement dit le développement de nombreux objets connectés dans la vie courante. Cette multiplication des objets connectés nécessite un réseau de connexion plus puissant que celui existant actuellement et un temps de réactivité ultrarapide. L'investissement par les industriels est colossal : 15 milliards depuis 2020 en France.

Les ondes utilisées pour la 5G sont des ondes électromagnétiques qui peuvent avoir un impact sur le corps humain. En tout cas, l'OMS a classé ces 5G ondes dans la catégorie 2 B, potentiellement cancérigènes. En France, la valeur d'exposition admise est de 61 volts/mètre quand elle est de 20 V/m en Italie ou de 6 V/m en Pologne.



La couverture du territoire par la 5G implique la multiplication d'antennes relais. Pour couvrir les zones blanches, ce sont des satellites qui sont prévus.

La multiplication des données et leur stockage dans de grands data centers a une forte incidence environnementale, notamment pour la consommation énergétique de ces mastodontes, et l'utilisation de quantités très importantes d'eau pour les refroidir.

De plus, l'empreinte environnementale pour produire les futurs objets connectés est significative.

En conclusion, le collectif souhaite interpeller les consciences sur cette technologie, et amener chacun à se questionner.

Bien entendu, d'autres points de vue apportent des éclairages différents et c'est tout l'enjeu du souhait d'un débat contradictoire sur le sujet.

Le collectif pose les questions suivantes :

- Quelles sont les réactions du conseil municipal ?
- Comment limiter ou geler le déploiement en cours d'une technologie non débattue ?
- Quels seraient les acteurs et les moyens pour favoriser l'information et le débat citoyen ?
- Comment la commune peut aider à porter ce questionnement auprès d'autres conseils municipaux et la CCVL ?

Patrick GINET trouve que c'est bien qu'il existe un collectif de citoyens qui réfléchisse à ce développement rapide du numérique. En tant que vice-président de la CCVL, il mesure tout l'équilibre entre développement économique et enjeux de société. Il estime néanmoins que le débat doit avoir lieu au sein de la cité et non en conseil municipal.

Claude CLARON pense que le conseil municipal est le lieu pour entendre différents points de vue. Mais il précise que les élus thurinois n'iront pas interférer dans les autres communes.

Claude CLARON demande quelle est la position de l'IGAS et de la CGEDD sur le sujet ?

3. Lecture du compte-rendu du conseil municipal précédent, en date du 17 novembre 2022 :

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver le compte-rendu de la séance précédente du 17 novembre 2022.

Le compte-rendu de la séance du 17 novembre 2022 est approuvé comme suit :

Pour : 15

Abstention : 5

Contre : 0

4. Décisions du maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT

- Choix de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Vallon (seuil MAPA 215 000 € HT) : le cabinet BigBang a été retenu pour l'aménagement du Vallon pour un montant de 89 775 € HT.

5. Délibérations

Délibération n°2023-001 : Approbation de la mise en place d'une caméra piéton pour le policier municipal et demande de subvention
--

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose la volonté communale de sécuriser le travail effectué par le policier municipal, seul lors de la plupart de ses interventions, par l'acquisition d'une caméra piéton. Cette caméra est fixée sur le gilet pare-balles de l'agent. Elle filme seulement lorsque l'agent la déclenche lui-même. Une déclaration auprès de la CNIL et de la Préfecture est nécessaire, ainsi qu'une délibération du conseil municipal.

Cette caméra est achetée en partenariat avec la commune de Messimy, dont le coût revenant à la commune de Thurins devra lui être acquitté. Le coût d'une caméra est d'environ 800 €.

La commune de Thurins peut également demander une subvention au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (FIPD) 2023.

David VINCENT précise que la mise en fonctionnement de la caméra permet à elle seule de faire retomber rapidement la tension de situation exposée. C'est un bon moyen de sécuriser les interventions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'acquisition et l'utilisation d'une caméra piéton pour le policier municipal de la commune, ainsi que le paiement du coût en résultant à la commune de Messimy, qui s'occupe de l'achat, et également la demande de subvention auprès du FIPD 2023.

Adopté comme suit :

Pour : 20

Abstention : 0

Contre : 0

Délibération n°2023-002 : Approbation de la mise en commun des policiers municipaux de Thurins, Messimy et Soucieu-en-Jarrest

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle la volonté concordante des communes de Thurins, Messimy et Soucieu-en-Jarrest, pour que les 3 policiers municipaux qui travaillent chacun dans une de ces communes puissent opérer ensemble lors d'opérations ou d'événements ponctuels.

En effet, cela permettrait tout à la fois de :

- Exercer des nouvelles compétences pour lesquels il faut nécessairement être plusieurs agents : contrôle routier, contrôle alcoolémie ...
- Rompre l'isolement ressenti de ces agents

Un projet de convention de mise en commun des 3 policiers municipaux a été soumis à l'avis du comité technique auprès du centre de gestion, qui a émis un avis favorable en date du 28 novembre 2022. Cette mise en commun n'entraîne pas de modification de la rémunération et de l'autorité de tutelle qui reste le maire de la commune d'intervention.

Ce projet de convention précise notamment qu'en cas de départ d'un des agents actuels, il faudra modifier la dite convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention de mise en commun des policiers municipaux des communes de Thurins, Messimy et Soucieu-en-Jarrest.

Adopté comme suit :

Pour : 20

Abstention : 0

Contre : 0

Délibération n°2023-003 : Demande de subvention au titre de la DSIL 2023 pour l'aménagement du Vallon

Rapporteur : Marion AMBIS

Marion AMBIS, conseillère déléguée au projet d'aménagement du Vallon, expose que la commission de suivi du projet s'est réunie début janvier pour choisir le groupement de maîtrise d'œuvre pour un montant de 89 775 € HT. C'est le groupement mené par le paysagiste concepteur BigBang qui a été retenu.

L'enveloppe des travaux est de 1 050 000 € HT. Un dossier de demande de subvention est établi au titre de la Dotation de Soutien des Investissements Locaux (DSIL) 2023, pour un montant de 262 500 €.

D'autres subventions seront sollicitées, au fur et à mesure de l'avancement des études.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la demande de subvention au titre de la DSIL 2023 pour l'aménagement du Vallon.

Adopté comme suit :

Pour : 20

Abstention : 0

Contre : 0

Délibération n°2023-004 : Demande de subvention auprès de la Région AURA pour l'aménagement du Vallon

Rapporteur : Marion AMBIS

Cette délibération concerne le même sujet que la délibération précédente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la demande de subvention auprès de la Région AURA pour l'aménagement du Vallon, pour un montant de 200 000 €.

Adopté comme suit :

Pour : 20

Abstention : 0

Contre : 0

Délibération n°2023-005 : Demande de subvention au titre du Fonds Vert pour la rénovation thermique de la mairie

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que le montant des travaux d'accessibilité, rénovation thermique et extension de la mairie a été arrêté en phase APD à 943 000 € HT. Des subventions ont déjà été accordées à la commune pour ce projet : 162 000 € par le Département et 207 000 € par l'Etat à travers la DSIL 2022.

La part rénovation thermique peut encore être subventionnée au niveau du Fonds Vert ouvert par l'Etat à partir de 2023. Il est rappelé que le projet consiste à reprendre la totalité de l'isolation, des cloisons, des murs et de la toiture, ainsi que le changement de toutes les menuiseries.

En effet, le diagnostic thermique établi en cours de consultation avait démontré que le bâtiment actuel est une passoire thermique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la demande de subvention au titre du Fonds Vert 2023 pour le projet de rénovation de la mairie.

Adopté comme suit :

Pour : 20

Abstention : 0

Contre : 0

Délibération n°2023-006 : Ouverture de crédits budgétaires 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'ouverture de crédits pour des programmes d'investissement du budget principal permet à la commune de payer des factures d'investissement sur des chapitres budgétaires qui n'ont pas de restes à réaliser. Pour la bonne marche des services, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, dans l'attente du vote du budget 2023.

Article	Crédits votés au BP 2022	RAR 2021 inscrits au BP 2022	Montants des DM 2022	Montant final à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts (limite du quart)
Article 202	13 500 €	5 000 €	0 €	18 500 €	4 625 €
Article 2188	22 000 €	15 000 €	0 €	37 000 €	9 250 €
Article 2183	2 800 €	2 000 €	0 €	4 800 €	1 200 €
Article 2184	3 500 €	2 000 €	0 €	5 500 €	1 375 €

Concernant l'article 202, il s'agit de payer une facture d'étude géologique nécessaire pour les remblais et mouvements de terrains, indispensable dans la construction du PLU. La commune de Thurins a par ailleurs perçu 100% du montant de cette étude en subvention.

Adopté comme suit :

Pour : 19

Abstention : 1 (Marie-Caroline GARCIN)

Contre : 0

6. Questions diverses

a) Dossier gendarmerie :

La commune de Thurins, comme l'ensemble des autres communes du Département du Rhône, a été sollicitée fin novembre 2022 pour participer à une réunion d'information le 6 décembre 2022 en Préfecture du Rhône à propos du déploiement de 200 nouvelles brigades de gendarmerie sur le territoire national. David VINCENT a représenté la commune de Thurins à cette réunion.

Marion BERARD arrive en cours de séance à 20h24.

La commune de Thurins est le lieu d'implantation privilégié pour l'implantation d'une gendarmerie dans le Rhône. Cette nouvelle brigade couvrirait le secteur de Messimy, Soucieu-en-Jarrest, Rontalon, Yzeron et Thurins. L'accueil de ce service public sur le territoire de la commune est un atout :

- Surveillance au quotidien, moins d'isolement du policier municipal
- Proximité des services de sécurité

Sur ce dossier, les délais imposés par l'Etat sont très courts ; le dossier de candidature doit être remis fin janvier 2023, pour une réponse attendue au cours de l'été.

Le dossier de candidature doit exposer la solution provisoire que propose la commune pour accueillir un service de gendarmerie pendant le temps de la construction de la future brigade. Ce sont les locaux disponibles de l'ancienne MJC qui sont proposés. Il faudra faire quelques travaux de rafraîchissement, dont le montant sera compensé par le loyer perçu.

Il convient aussi de proposer un terrain pour la construction de la future brigade et des logements associés. Le terrain pressenti sera identifié au PLU comme ne pouvant accueillir que cette seule opération. Si Thurins n'était pas retenu, alors ce terrain ne pourrait pas accueillir une autre construction.

Marie-Caroline GARCIN s'étonne du caractère urgent du dossier, mais aussi sur la possibilité de louer les locaux de l'ancienne MJC, qui ne sont pas aux normes.

Monsieur le Maire précise qu'il y aura des travaux qui seront faits dans ces locaux. L'accueil d'une gendarmerie avec un service restreint dans ces locaux ne met pas en péril le projet de Bail Réel Solidaire sur ce tènement, puisque cet accueil est temporaire, uniquement pour le temps de la construction de la future brigade.

Les gendarmes ont déjà visité le terrain pressenti ainsi que les locaux de l'ancienne MJC et se sont projetés sur ces propositions immobilières. Le logement des familles de gendarmes pendant l'accueil provisoire se fera dans le parc privé. Les gendarmes peuvent loger provisoirement dans un lieu situé à 15/20 minutes de la brigade.

Il faut noter que c'est une nouvelle brigade qui est formée. Cette future brigade ne viendra pas réduire les effectifs des gendarmeries alentour. L'idée est de renforcer la présence de gendarmes sur le territoire.

Monsieur le Maire explique que le terrain qui pourrait accueillir ce projet doit être d'une superficie d'environ 5 000 m², à proximité d'un axe de circulation, non éloigné du centre bourg, et d'une pente inférieure à 10%. Au vu de ces critères, le terrain communal à côté du local technique ne peut être retenu. Ainsi, c'est un terrain situé sur la route d'Yzeron qui répond à l'ensemble des critères qui a été retenu.

Jérôme LACOSTE-DEBRAY dit qu'accueillir une gendarmerie est une vraie opportunité. Le coût financier de l'opération n'est pas encore connu, comme les modalités de financement. La commune se porte acquéreur du terrain, et a la possibilité de construire elle-même l'ensemble des bâtiments nécessaires, ou soit une partie seulement, et de percevoir des loyers en contrepartie.

Marie-Caroline GARCIN trouve que le lieu choisi n'est pas adapté. Elle ne conteste pas le projet de gendarmerie mais pense que le terrain situé en zone As vers l'impasse des sapins est un meilleur emplacement car plus central.

Monsieur le Maire précise que le terrain évoqué par Marie-Caroline GARCIN ne répond pas à la problématique d'accès d'une gendarmerie (terrain enclavé au bout d'une impasse privé) et que le propriétaire n'est pas vendeur.

Marion AMBIS a été rassurée par un gendarme sur l'attention et la prudence dont ils font preuve lors de leurs sorties en intervention (par rapport à la circulation en centre bourg).

Jérôme LACOSTE-DEBRAY précise que cette nouvelle destination doit être incluse au PLU en cours de révision. Cela nécessite un nouveau débat sur le PADD, au cours du conseil municipal de février, puis l'arrêt du dossier en mai avant la phase d'enquête publique et d'avis des PPA précédant l'approbation à l'automne.

b) Aménagement du Vallon :

Marion AMBIS rappelle que la commission de suivi du projet d'aménagement paysager du Vallon s'est réunie plusieurs fois et a choisi l'équipe de maîtrise d'œuvre début janvier, emmenée par le paysagiste concepteur BigBang. Monsieur le Maire précise que le choix s'est porté sur ce cabinet qui a le mieux traduit le projet porté par la commune.

A ce jour, le projet est à construire avec l'équipe de maîtrise d'œuvre choisie. Des ateliers de concertation avec les jeunes seront mis en place pour connaître leurs envies et leurs besoins en matière d'équipements sportifs et de détente.

c) Résidence seniors :

Jérôme LACOSTE-DEBRAY rappelle les principaux points de la réunion du 9 janvier 2023 au cours de laquelle les élus ont choisi le porteur du projet de résidence seniors, à savoir le groupement P2i (promoteur) et Maisons de Blandine (gestionnaire de services à la personne) :

- Le nombre et la typologie des deux dossiers en lice étaient assez similaires, tout comme le prix de revient de l'opération. Néanmoins, le dossier de P2i proposait un prix d'acquisition du terrain plus élevé et le promoteur privé doit s'acquitter de la taxe d'aménagement.
- La proposition de services était plus complète chez Maisons de Blandine avec notamment la présence de 2 ETP professionnels de l'animation tout au long de la semaine. De plus, les jeunes qui assurent une présence 24h/24 et 7 jours/7 sont liés par un contrat de travail.
- Le montant des loyers est plus intéressant dans la proposition portée par l'OPAC puisqu'il s'agit de logements sociaux. Mais dans les deux propositions les locataires pourront bénéficier de l'APL et de l'AVP (Aide à la Vie Partagée). De plus, il est obligatoire de prendre les services proposés par Maisons de Blandine, ce qui garantit leur pérennité.
- Les parties communes dans lesquelles l'essentiel des activités se tiennent, sont plus importantes dans le projet de Maisons de Blandine.

- Le promoteur P2i prévoit de réaliser des stationnements le long de la rue de la loge, rétrocédés gratuitement à la commune.
- Enfin, le montage juridique a rassuré les élus puisque 49% des capitaux de la société de gestion de la résidence seniors seront détenus par la Banque des Territoires.

Au final, l'aboutissement de ce dossier a été long mais ce temps a été nécessaire pour que les propositions mûrissent et répondent aux exigences d'un véritable service pour les personnes âgées.

d) Point sur la CCVL

Les vœux de la CCVL se tiennent le vendredi 27 janvier à 18h30.

Le 1^{er} février a lieu la réunion publique en mairie pour les riverains de la zone de la Goyenche, à 18h30. De nombreux dossiers sont en lice pour avoir une place au sein du futur parc d'activités. Le choix se fera collectivement au sein d'une commission, sur des critères établis : solidité financière, pérennité du projet, création d'emploi

e) Divers

- Chantier jeunes : Marion TISSOT présente les chantiers jeunes, dont l'initiative provient de la CCVL. 8 jeunes, payés 100 € la semaine, effectuent des travaux pour le compte de la collectivité, sous la surveillance des agents de la commune, pendant une semaine de vacances scolaires (deuxième semaine des vacances de février), le matin de 8h30 à 12h00 : désherbage du cimetière, déménagement de salle de classe, peinture....
- Réseau de chaleur : présentation d'une solution juridique et technique, à Yssingeaux par Ere43. Jérôme LACOSTE-DEBRAY sollicite les élus pour participer à un groupe projet pour travailler sur le réseau de chaleur (rencontre des acteurs : SYDER, CCV, financement, ouverture aux citoyens....). Les réunions seront en soirée et/ ou en journée.
- Noël FAURE fait un point rapide sur le comité syndical du SYDER du 3 janvier. Vote du budget pour commencer les travaux d'investissement : 45 millions d'Euros au total (28 millions pour les trajets vertueux, 18 millions pour la démarche performancielle, 3.8 millions pour le réseau de chaleur).
- Monsieur le Maire et Jérôme LACOSTE-DEBRAY travaillent sur la détermination des coûts 2023 de l'énergie à partir des coefficients multiplicateurs annoncés par le SYDER : 1.5 pour l'éclairage public, entre 2 et 3 pour la consommation électrique. Malgré le bouclier tarifaire, ce sont des coefficients multiplicateurs significatifs.
- SMAGGA : Marion Ambis parle de la réunion du comité syndical dont l'objet était la validation de l'ouvrage écrêteur de la Vallée en Barret, visant à protéger les habitants contre les inondations.
- Enfin, Claire DORBEC rappelle le repas des rois, dimanche 22 janvier 2023. 172 aînés sont inscrits.

Fin 21h45

Signature du Maire

Claude CLARON



Signature du/des secrétaire (s) de séance

Carole FAYOLLE et Gérard FRENEA




